

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/09/2024 - 34604 - 2020 B 00957 - 881 633 051 - A & O

SOCIETE

A & O

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 690 Cours de la Libération
33400 TALENCE

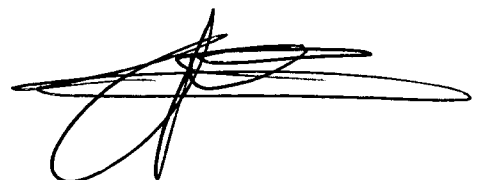
881 633 051 RCS BORDEAUX

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

1. Bilan, Compte de résultat,
2. Affectation du résultat,

« Certifiés conformes »
La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 15/07/2024

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial		23 000,00		23 000,00	11,57	23 000,00	19,17
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		26 500,56	13 122,54	13 378,02	6,73	12 299,99	10,25
Autres immobilisations corporelles		60 300,17	22 201,29	38 098,88	19,17	32 659,05	27,22
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		6 510,00		6 510,00	3,27	6 510,00	5,43
TOTAL (I)		116 310,73	35 323,83	80 986,90	40,74	74 469,04	62,06
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements		6 580,50		6 580,50	3,31	7 500,00	6,25
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes						12 604,29	10,50
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs						487,92	0,41
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		802,85		802,85	0,40	4 865,40	4,05
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		110 413,28		110 413,28	55,54	20 065,05	16,72
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		117 796,63		117 796,63	59,26	45 522,66	37,94
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		234 107,36	35 323,83	198 783,53	100,00	119 991,70	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 15/07/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000,00)	3 000,00	3 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1,51	2,50
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300,00	300,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,15	0,25
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 112,27	43 438,31
Report à nouveau	5,59	36,20
Résultat de l'exercice	91 348,98	7 673,96
	45,95	6,39
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	105 761,25	54 412,27
	53,20	45,35
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	26 929,73	8 641,97
	13,55	7,20
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 051,16	29 760,91
	7,07	24,80
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	16 420,51	16 507,43
	8,26	13,76
. Organismes sociaux	8 023,49	7 281,54
	4,04	6,07
. Etat, impôts sur les bénéfices	15 641,00	
	7,87	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	949,22	
	0,48	
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	11 007,17	3 387,58
	5,54	2,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	93 022,28	65 579,43
	46,80	54,65
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	198 783,53	119 991,70
	100,00	100,00

A & O

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 690 Cours de la Libération
33400 TALENCE
881 633 051 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 91 348,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	91 348,98 euros
↳ Au compte « Autres réserves »	41 348,98 euros

Solde	50 000,00 euros
 ↳ A titre de dividendes aux associés	 50 000,00 euros

Soit 166,67 euros par part.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000,00 euros, soit une partie des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 juillet 2024.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

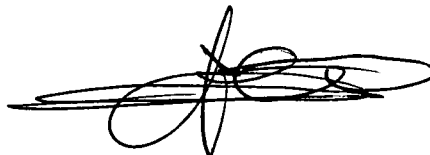
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.